



VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ
Etablissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)

Rapport de visite concernant :

- ☐ Lavar (Tarn) ;
- ☐ Marseille (Bouches-du-Rhône) ;
- ☐ Orvault (Loire-Atlantique) ;
- ☐ Porcheville (Yvelines) ;
- ☐ Quiévrechain (Nord) ;
- ☐ Rhône (Meyzieu-Rhône).

Rappel du cadre légal

Article 719 du code de procédure pénale : « (...) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières définies à l'article 323-1 du code des douanes, les lieux de rétention administrative, les zones d'attente, les établissements pénitentiaires et les centres éducatifs fermés mentionnés à l'article L. 113-7 du code de la justice pénale des mineurs ».

* * *

Date de la visite : 20 - 11. 2024
(Date de la visite précédente :)

Heures de visite : DÉBUT : 9h. FIN :

Visite effectuée par (nom et qualité des membres de l'équipe de visite) : M^e CAMPOS-WALLON
Bâtonnière

Indiquez le nombre total de personnes présentes lors de la visite : _____

Avez-vous prévenu de votre visite ? ☒ OUI ☐ NON

Nom de la personne en charge de l'établissement :

Nom de l'adjoint ou des adjoints :

Nom et grade de la ou des personnes qui vous accompagnent au cours de la visite :

I- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ

(À demander lors de votre arrivée)

➤ **Consultation du registre d'écrou :**

(Il est indispensable de le demander, ce registre contient un grand nombre d'informations)

Avez-vous pu le consulter ? : ☒ OUI ☐ NON

Votre visite a-t-elle été notifiée sur le registre des passages ? : ☒ OUI ☐ NON

Les prestations de ménages sont-elles mentionnées sur ce registre ? ☐ OUI ☐ NON

➤ **Capacité maximale de l'établissement (nombre de personnes incarcérées) :** ¹²

• Nombre de détenus mineurs : ¹⁰..

8 prévenus & 2 condamnés

• Nombre de cellules individuelles : ¹²..

• Nombre de cellules collectives : ...⁰..

• Capacité maximale des cellules collectives : ¹.....

➤ **Nombre de personnes incarcérées le jour de la visite :** ¹⁰

1 mineur.

(par catégories : majeur/ mineur – homme/femme - nationalité)

➤ **L'effectif du personnel de direction et d'encadrement est-il complet ?**

~~OUI~~
NON

- Description et photos des bâtiments (nombre de bâtiments, date de construction, état, entretien, conditions de sécurité, accessibilité) :

4 directeurs -

17 officiers

7 gradés

- Description et photos des cellules et des locaux communs :

II- ENTRAVES AU DROIT DE VISITE

- ☐ Refus de visite ? ☐ OUI ☒ NON
- ☐ Restriction du nombre de personnes pouvant effectuer la visite ? ☐ OUI ☒ NON
- ☐ Non accès à certaines cellules ? ☐ OUI ☒ NON
- ☐ Interdiction du téléphone portable, équipements connectés et appareil photographique pour le bâtonnier ou son délégué ? ☐ OUI ☒ NON

- **En cas d'entraves ou de restrictions, veuillez préciser les difficultés auxquelles vous avez été confronté :**

- **S'il n'y a pas eu d'entraves, comment s'est passé l'accueil ? Avec quel membre du personnel avez-vous effectué la visite ? (grade, fonction, poste...)**

III- ACCES AUX DROITS

1. DROIT DE COMMUNICATION ET DE VISITE

- Les mineurs peuvent-ils communiquer avec leur famille / avec leur éducateur ?
☐ OUI ☐ NON
- La mise à disposition de moyens de communication est-elle efficiente ?
☐ OUI ☐ NON
- Un accueil d'espace temporaire est-il mis en place pour accueillir la famille au sein du centre pénitentiaire ?
☒ OUI ☐ NON

2. ACCES A L'AVOCAT

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec l'avocat ?
☒ OUI ☐ NON
Si oui, combien de locaux dédiés :0
- Les locaux dédiés sont-ils suffisamment dimensionnés pour permettre un entretien avocat-client, le cas échéant, avec un interprète ?
☐ OUI ☐ NON
- Le local est-il suffisamment propre ? (Effritement des murs, odeurs pestilentielles, saleté des sièges, etc...)
☐ OUI ☐ NON
- Le local est-il suffisamment isolé pour garantir le respect de la confidentialité de l'entretien ?
☐ OUI ☐ NON
Si oui, combien de locaux dédiés :

De façon générale, existe-t-il des informations permettant aux mineurs un accès au droit effectif ? (dates et heures des consultations gratuites, affichages des tableaux des ordres d'avocats ...)

3. ACCES A LA SANTE

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec le médecin ?

☒ OUI ☐ NON

Infirmerie commune aux majeurs

- Le local dédié au médecin dispose-t-il d'une table d'auscultation ?

☒ OUI ☐ NON

- Le local permet-il l'examen médical à l'abri du regard et de toute écoute extérieure permettant le respect de la dignité et du secret professionnel ?

☐ OUI ☐ NON

- En cas de blessures, les pompiers/le SAMU sont-ils appelés ?

☒ OUI ☐ NON

Quel service est appelé le plus souvent ? : Pompiers
et SOS Médecins pour la bobologie

Remarques sur la prise en charge sanitaire :

-
-
-

L'accès aux soins psychiatriques est-il effectif, suffisant et adapté ? De façon générale, existe-t-il une prise en charge sanitaire adaptée à la population détenue mineure ? (addictologie, suivi psychologique, prévention contre le suicide...)

4. ACCES A L'EDUCATION

➤ Education et formation :

Un bilan pédagogique est-il établi avec chaque mineur à son arrivée en détention ?

☒ OUI ☐ NON

Des emplois du temps individualisés sont-ils mis en place ?

☒ OUI ☐ NON

Des outils pour détecter des troubles des apprentissages sont-ils mis en place ?

☒ OUI ☐ NON

on évalue les élèves à l'arrivée

Existe-t-il des dispositifs relevant du handicap ?

☒ OUI ☐ NON

Tous les enseignants sont spécialisés psychologues. plateau technique pour évaluation

Existe-t-il un des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ?

☒ OUI ☐ NON

80 % de déscolarisés.

Les éducateurs et autres intervenants ont-ils reçu une formation spécifique pour enseigner auprès des mineurs ?

☒ OUI ☐ NON

3 semaines de formation spécifique (que des titulaires.)

Cours de cuisine éducative.

Combien y a-t-il de salles de classe ?

2

4 collègues titulaires à plein temps
+ des spécialistes : anglais
- espagnol
- philo
- histoire géo.

Sont-elles adaptées au suivi des élèves ?

si mixité mineurs majeur de l'intérêt du jeune

Quelles sont les autres infrastructures permettant un accès effectif à l'éducation ?

1 réunion hebdomadaire avec responsable quartier mineur

+ 2 réunions des intervenants.

De façon générale comment l'accès à l'éducation est-il assuré ? Existe-t-il une présence effective de personnel assurant les dispositifs Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse et Mission locale ?

- 2 surveillants sont en promenade avec les mineurs afin d'éviter les affrontements.

5. ACTIVITES ET LOISIRS

Quelles sont les activités proposées ?

Ecole bus le
matinphoto langage
rugby.P J J
hip hopArt Plastique -
Sport, EPS école
Bibliothèque. Ciné Débat.

Des activités collectives sont-elles proposées en semaine ?

☒ OUI ☐ NON

Des activités collectives sont-elles proposées pendant le week-end ?

☒ OUI ☐ NONpromenade
Sport.

Les mineurs peuvent-ils bénéficier d'une heure de promenade en plein air par jour, quelles que soient les activités prévues par ailleurs ?

☒ OUI ☐ NON

Y a-t-il un terrain de football ?

☒ OUI ☐ NON

Les mineurs y ont-ils accès ?

☒ OUI ☐ NON

Si oui, à quelle fréquence ?

3 fois / semaine sport.

Quelles sont les autres infrastructures sportives existantes ?

- dédiées aux mineurs en construction
- heures dédiées aux mineurs. (dans la salle majeure)
avec coach sportif

De façon générale, quelles sont les activités socio-éducatives et sportives proposées ? Les dispositifs vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

6. VIDEOSURVEILLANCE

Existe-t-il un système de vidéosurveillance dans les cellules ?

Non

Modalités de la vidéosurveillance :

- L'emplacement des caméras est-il visible ? ☐ OUI ☐ NON
- La cellule dispose-t-elle d'un pare-feu garantissant l'intimité de la personne tout en permettant la restitution d'images opacifiées ? ☐ OUI ☐ NON

Consultation du registre des systèmes de vidéosurveillance, qui doit préciser, y compris en temps réel (case à cocher) :

- ☐ L'identité des personnes qui ont fait l'objet d'un placement sous vidéosurveillance
- ☐ La durée des enregistrements réalisés
- ☐ Les personnes ayant visionné les images (L256-4 al.3 du Code de la sécurité intérieure)

- RECOURS A LA VIDEOSURVEILLANCE ET LES DROITS Y AFFERENTS :

POINTS A VÉRIFIER :

- La vidéosurveillance est-elle systématique : ☐ OUI ☐ NON
 - Si la vidéo n'est pas systématique, qui a décidé de la mesure ? :
 - Le chef de sécurité du lieu : ☐ OUI ☐ NON
 - Son représentant : ☐ OUI ☐ NON
 - Autre :
 - Pour quel motif ? : (L.256-2 al.1er CSI)
 - Raisons sérieuses de penser que la personne pourrait tenter de s'évader ? ☐ OUI ☐ NON
 - Raisons sérieuses de penser que la personne pourrait représenter une menace pour elle-même ou pour autrui ? ☐ OUI ☐ NON
 - L'autorité judiciaire compétente sous le contrôle de laquelle s'exerce la retenue a-t-elle été informée de la mesure (L.256-2 al. 3 CSI) ? ☐ OUI ☐ NON

- La décision de placement sous vidéosurveillance est-elle notifiée à la personne concernée (L.256-2 al. 5 CSI) ?

☐ OUI ☐ NON

- La personne peut-elle, à tout moment, demander à l'autorité judiciaire compétente qu'il soit mis fin à la mesure de placement sous vidéosurveillance (L.256-2 al. 5 CSI) ?

☐ OUI ☐ NON

- Si la personne retenue est un mineur ou bénéficie d'une mesure de protection juridique, la mesure de vidéosurveillance a-t-elle été portée à la connaissance :

- ☐ Des parents, du curateur ou du tuteur
- ☐ De l'avocat ou de la personne retenue
- ☐ Personne n'a été prévenu

- Lors du placement sous vidéosurveillance, les séquences vidéo (à l'exclusion des sons), la date et l'heure et le lieu de captation de ces séquences vidéo sont-elles enregistrées (article R. 256-2 CSI) ?

☐ OUI ☐ NON

- Ces données à caractère personnel sont-elles effectivement conservées pendant une durée de 48 heures à compter de la fin de la rétention (article R. 256-3 CSI) ?

☐ OUI ☐ NON

REMARQUES :

de 14 à 17 ans -
dont 2 détenus de - de 16 ans

IV- CONDITIONS DE DÉTENTION

1. CONDITIONS MATERIELLES CONSTATÉES :

- Le mineur est-il placé dans une cellule individuelle ? *OUI*
- Si la cellule est individuelle, la superficie est-elle d'au moins de 7m² ?
 - ☒ OUI ☐ NON *9 et quelques*
- Si la cellule est collective, la superficie est-elle d'au moins 12m² ?
 - ☐ OUI ☐ NON
- La cellule dispose-t-elle (case(s) à cocher) :
 - ☒ Possibilité de s'allonger
 - ☒ Matelas
 - ☐ Oreiller *NON*
 - ☒ Couverture propre à usage individuel
- Point d'eau et hygiène (case(s) à cocher) : *2 infirmières formées hygiénistes
1 buanderie avec machine à laver*
 - ☒ Point d'eau fonctionnel dans la cellule
 - ☒ Toilettes fonctionnelles avec muret pour préserver l'intimité
 - ☐ Toilettes sans muret pour préserver l'intimité *→ odeur*
 - ☐ Accès à des toilettes en dehors de la cellule
 - ☒ Possibilité de prendre une douche
 - ☐ Mise à disposition de savon et serviettes propres
- Un kit d'hygiène est-il mis à disposition des mineurs : ☒ OUI ☐ NON
 - ☒ Des lingettes rafraichissantes
 - ☒ Du dentifrice à croquer
 - ☒ Masque de protection
 - ☒ Gel hydroalcoolique
 - ☒ Serviettes hygiéniques
- Chauffage dans les cellules : ☒ OUI ☐ NON
 Température relevée : *Non il y fait froid*
- Système de ventilation fonctionnel dans les cellules : ☒ OUI ☐ NON
- Les mineurs peuvent-ils s'alimenter ? ☒ OUI ☐ NON
- Si oui le repas est-il servi chaud ? *non* ☒ OUI ☐ NON
- Les éventuels interdits ou régimes alimentaires sont-ils pris en considération dans le choix du repas ? ☒ OUI ☐ NON

REMARQUES :

2. CONDITIONS DE DÉTENTION :

Pas de femmes mineures

Cellules individuelles

- La séparation des mineurs en fonction de leur set personnes vulnérables sont-elles dans les mêmes cellules que les personnes majeures ? ☐ OUI ☒ NON

- Les femmes et les hommes sont-ils dans la même cellule ? ☐ OUI ☒ NON

- Les locaux sont-ils adaptés aux personnes handicapées ? ☐ OUI ☐ NON

- Les normes incendie sont-elles respectées ? (Présence de détecteurs d'incendie, d'extincteurs fonctionnels, sorties de secours indiquées...) ☐ OUI ☐ NON

- De manière générale, les conditions matérielles de détention sont-elles satisfaisantes (hygiène, propreté, respect de la personne humaine) ?

☒ SATISFAISANTES

☐ INDIGNES

3. AUTRES CONDITIONS :

- Avez-vous pu échanger avec un mineur incarcéré ?

☒ OUI ☐ NON

- Si oui, a-t-il formulé des doléances sur ses conditions de détention ?

☒ OUI ☐ NON

- Si oui, lesquelles ? ODEUR DES TOILETTES.

Repas froid.

- Avez-vous constaté des violences ou des mauvais traitements sur les mineurs ?

☐ OUI ☒ NON

Aggravité par manque de cigarettes.

V- ACTIONS DU BATONNIER A L'ISSUE DE LA VISITE

Quelles actions avez-vous ou allez-vous mener à l'issue de la visite ? (Rapport, courriers, signalements, recours...)

VI- TRANSMISSIONS DU RAPPORT ET OBSERVATIONS

Date de l'envoi :

Réception d'observations en retour :

☐ OUI ☒ NON

Si oui, lesquelles :

VII- CONCLUSIONS / VOS RECOMMANDATIONS

J'ai été très bien reçue et la visite s'est bien passée.

J'ai pu m'entretenir avec des mineurs en tête à tête.

La reprise de la scolarité est une priorité et tout est mis en place pour la favoriser.

L'implication des surveillants, éducateurs, intervenants extérieurs est évidente et appréciée des jeunes.

ANNEXES PHOTOS

